

---

# OFFICE TADJIK DES BREVETS

## EN TANT QU'OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

### TABLE DES MATIÈRES

L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ .....	<i>Inclus</i>
LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE .....	<i>Information pas encore disponible</i>

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****TJ****OFFICE TADJIK DES BREVETS****TJ****Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.1) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité
	En vertu de l'article 39.1)b) du PCT :	31 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en <sup>1</sup> :	Tadjik (farsi) ou russe	
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale <sup>1</sup> :	En vertu de l'article 22 du PCT : Description, revendications (si elles ont été modifiées, seulement telles que modifiées ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT), texte éventuel des dessins, abrégé	
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : Description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer seulement tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)	
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Non	
Taxe nationale :	Monnaie : Dollar des États-Unis (USD)	
	Pour un brevet :	
	Taxe de dépôt <sup>2</sup> :	
	– pour une invention :	USD 50
	– pour chaque invention à compter de la 2 <sup>e</sup> :	USD 20
	Taxe d'examen :	
	– pour une invention :	USD 410
– pour chaque invention à compter de la 2 <sup>e</sup> :	USD 330	
	Taxe annuelle pour la 3 <sup>e</sup> année :	USD 50
	Pour un modèle d'utilité :	
	Taxe de dépôt <sup>2</sup> :	USD 30
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	La taxe d'examen est réduite de 50% lorsqu'un rapport de recherche internationale ou un rapport d'examen préliminaire international a été établi	

*[Suite sur la page suivante]*

<sup>1</sup> Doit être remise dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

<sup>2</sup> Doit être payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT. L'exigence peut encore être satisfaite dans un délai de deux mois après l'expiration de ce délai, pour autant qu'une surtaxe soit payée.

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****TJ****OFFICE TADJIK DES BREVETS****TJ***[Suite]*

Exigences particulières de l'office  
(règle 51*bis* du PCT):

Acte de cession du droit de priorité lorsqu'il n'y a pas indentité  
entre les déposants<sup>3, 4</sup>

Nomination d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié au  
Tadjikistan

Fourniture, le cas échéant, d'un listage des séquences de nucléotides  
ou d'acides aminés sous forme déchiffrable par ordinateur

Qui peut agir en qualité de  
mandataire ?

Toute personne habilitée à exercer auprès de l'office en qualité de  
conseil en brevets

L'office accepte-t-il les requêtes en  
restauration du droit de priorité  
(règle 49*ter.2* du PCT) ?

Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître  
les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes

<sup>3</sup> Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai fixé dans l'invitation.

<sup>4</sup> Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.